

270,500,000 pieds mesure de planche de bois de sciage et environ 608,000 cordes de bois rond en 1964. Vingt-six scieries produisaient des copeaux à pâte des rebuts de bois et l'équivalent d'environ 68,000 cordes de copeaux provenant des dosses et des délinures.

Le programme de reboisement, en vigueur depuis des années, s'étend actuellement aux terres non boisées et on entreprend des travaux de préparation des terrains dénudés par l'incendie, à titre expérimental. En 1964, on a transplanté environ un million d'arbres des pépinières forestières, dont la plupart dans les terres non boisées.

Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne et l'amélioration des peuplements, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication et l'abattage est soumis aux recommandations des forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne et un programme actif d'exploitation de ces terres sous un régime de rendement soutenu est en voie de réalisation.

Des recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation*. Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies des arbres. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël, l'amélioration des boisés de ferme, la préparation de renseignements destinés aux services de presse et de diffusion, et l'aide technique aux exploitants des scieries.

**Nouveau-Brunswick.**—Environ 86 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral, et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial des forêts, faisant partie d'un inventaire national, a été publié en 1958. Le volume total de bois marchand est estimé à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du ministère des Terres et des Mines, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, de la colonisation, des parcs provinciaux, et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en voie d'exécution, depuis 1952, par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants des industries forestières. Des licences émises par la province autorisent les exploitants à effectuer des coupes et à débarder les produits forestiers, en conformité des programmes d'aménagement et des permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits à l'abattage.

Le Nouveau-Brunswick, qui n'a pas d'organisme de recherches forestières, collabore avec le ministère fédéral des Forêts dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres intéressés.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université du Nouveau-Brunswick offre des cours en génie forestier pour étudiants et pour diplômés; ces cours mènent au baccalauréat ou à la maîtrise en science forestière. Elle administre également l'école dite *Maritime Forest Ranger School* de concert avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, celui de la Nouvelle-Écosse et l'industrie privée. Les services de cours *extra-muros* de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes particuliers en